



Institut pour la Justice

RAPPORT MORAL 2024

La parution du Livre blanc de l'Institut pour la Justice a été un événement pour l'IPJ. Ce fascicule qui compile les 24 propositions de l'association pour « sauver » la Justice pénale a été largement distribué, envoyé, remis en mains propres et présenté à tous les décideurs du pays.

L'IPJ a intensifié son travail de lobbying auprès des élus en multipliant les rencontres dans les contextes des élections européennes et législatives. L'actualité politique a obligé l'association à s'adapter aux changements et être réactive pour envoyer à tous les nouveaux élus toute la documentation dont ils ont besoin pour comprendre les enjeux en matière de Justice et de sécurité.

2024 a été une année médiatique pour l'IPJ ! Son directeur, Pierre-Marie Sève, a répondu favorablement à toutes les invitations. Il a notamment été très présent sur la chaîne *CNews* avec des chroniques dont certaines ont fait des pics d'audience.

Bien sûr, le travail au long cours de l'IPJ s'est poursuivi avec la publication d'études, la parution de la *Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal*.

Par ailleurs, l'Institut pour la Justice a continué à réaliser des opérations de terrain, à recueillir des témoignages de victimes et développer son activité sur les réseaux sociaux.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

L'équipe de permanents stabilisée

Un départ en avril et deux arrivées en septembre sont à noter en 2024. L'association a recruté une chargée de marketing ainsi qu'un étudiant en communication en contrat d'alternance. Par ailleurs, l'étudiant en contrat d'alternance, présent depuis septembre 2022, en charge de la communication des réseaux sociaux, des événements et du militantisme a accepté un poste en CDI à partir de septembre 2024.

Enfin, le contrat de la secrétaire, recrutée en 2023 en durée déterminée a évolué. Elle est passée en décembre 2024 en CDI.

A la fin de l'année, l'Institut pour la Justice comptait donc 6 salariés en CDI et un étudiant en contrat d'alternance en durée déterminée.

Le bilan de cette organisation est positif et satisfaisant pour l'association qui compte sur des salariés aux profils divers mais tous professionnels, consciencieux et engagés.



LES ACTIONS DE FOND ET DE TERRAIN DE L'INSTITUT POUR LA JUSTICE

Plainte pour inaction sécuritaire : en 2024, l'IPJ dépose un mémoire supplémentaire

En 2022, l'IPJ a déposé une plainte contre l'État français au Tribunal administratif de Paris, pour faire reconnaître son « inaction sécuritaire ».

Les raisons de cette action en justice peuvent être résumées ainsi : l'insécurité atteint des sommets statistiques, la France est devenue le pays où l'insécurité est la plus élevée en Europe, et l'État, face à cette situation, n'a rien fait, si ce n'est aggraver les choses.

L'Institut pour la Justice a déposé ses premiers arguments en mars 2023 faisant le point sur l'insécurité.

Le 31 janvier 2024, l'association a déposé un mémoire supplémentaire de 30 pages. Il se divise en 3 parties : le point sur l'insécurité, l'exposé des méthodes unanimement reconnues pour réduire la criminalité, et enfin la démonstration que l'État n'a pas respecté ces méthodes. L'IPJ a également inclus au dossier judiciaire sa pétition signée, à cette date-là, par 80 000 personnes.

Rencontres avec les élus : le travail d'argumentation et de persuasion de l'IPJ

L'année 2024 a été une année électorale assez riche. L'IPJ a tâché de ne pas manquer ce rendez-vous en étant très présent et réactif auprès des élus.

Durant toute l'année, Pierre-Marie Sève a alimenté tous les partis et les élus qui ont sollicité l'expertise de l'IPJ. Ce travail minutieux est l'essence même de l'IPJ qui peut ainsi influencer des potentiels décideurs et sensibiliser à toutes les questions sur lesquelles l'association travaille, parfois depuis des années.

L'année 2024 a été, à ce titre, marquée par la présentation au plus grand nombre d'élus du ***Livre Blanc pour la Justice***, compilant les 24 propositions concrètes et urgentes à mettre en place pour restaurer la Justice française.



En février, l'IPJ a présenté son livre blanc aux députés du groupe RN de l'Assemblée nationale. Pierre-Marie Sève, Me Stéphane Maître et le magistrat honoraire Dominique-Henri Matagrin, tous deux experts de l'IPJ, ont exposé aux élus et leurs collaborateurs le travail et les propositions de l'IPJ pendant 1h30.

Quelques rencontres :

- **Le 27 mars, l'association a été auditionnée par le groupe d'étude sur les prisons à l'Assemblée nationale à l'invitation du co-président du groupe d'étude le député Philippe Schreck, député du Var.**



- Les représentants de l'IPJ ont été longuement reçus par **le sénateur du Rhône Etienne Blanc**, ami de longue date de l'association. Le sénateur, rapporteur de la commission d'enquête sur le narcotrafic partage les mêmes inquiétudes et les mêmes combats.

- **Jean-Paul Garraud, président du RN au Parlement européen a plusieurs fois rencontré Pierre-Marie Sève.** Ancien magistrat passé par l'Assemblée nationale sous l'étiquette UMP, il est un ami de longue date de l'IPJ et un grand connaisseur de toutes les questions de Justice.



- En novembre, l'IPJ a été **reçu au ministère de l'Intérieur pour s'entretenir avec le directeur de cabinet de M. Nicolas Daragon, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur**, chargé de la Sécurité du quotidien. Les problématiques autour du trafic de stupéfiant, la vidéoprotection, la police municipale ont été abordées.
- **François-Xavier Bellamy a reçu l'Institut pour la Justice le 22 avril** au siège du parti Les Républicains.



- Marion Maréchal a rencontré les représentants de l'IPJ et leur a confirmé qu'elle s'appuie sur les travaux de l'association pour alimenter sa réflexion.
- L'IPJ a également rencontré Eric Ciotti, Président de l'UDR et député des Alpes maritimes, Charles Rodwell, député Renaissance des Yvelines, Olivier Marleix, député LR d'Eure et Loir, Christelle d'Intorni, députée UDR des Alpes Maritimes...



Un exemple concret du travail de lobbying de l'IPJ :



Claire Géronimi est une jeune femme, qui a été victime d'un viol ultraviolet à Paris en novembre 2023. Extrêmement courageuse, elle a décidé de parler de son histoire pour que cela ne se reproduise plus et a demandé l'aide de l'IPJ pour changer la loi.

L'association a donc organisé une rencontre avec Christelle d'Intorni, députée des Alpes-Maritimes et avocate par ailleurs. Cette rencontre très émouvante a permis de nouer un contact pour travailler à une proposition de loi en faveur des victimes. Le pont créé par l'IPJ devrait permettre de faire évoluer la loi en 2025.

Au contact des Français : opérations de tractage

Depuis sa création, l'IPJ a pris un engagement : être une association citoyenne. L'IPJ représente tous les Français de tous les milieux.



Pourtant, il n'est pas facile de parler à tous les Français. Alors l'IPJ a décidé d'aller à leur contact. Au cours de l'année, les membres de l'équipe ont tous participé à plusieurs opérations de tractage.

Par exemple, au mois de décembre, l'équipe a bravé le froid pour mener une campagne sur le terrain et distribuer des centaines de tracts alertant sur les pires statistiques de la criminalité aux usagers de la gare Montparnasse. De Pierre-Marie Sève le directeur général à Charles l'apprenti arrivé en septembre, toute l'équipe de l'IPJ y participe !

L'IPJ tient un stand d'informations à deux pas de l'Assemblée nationale

Sur l'Esplanade des Invalides, Pierre-Marie Sève et François Blumenroeder ont tenu, à plusieurs reprises au cours de l'année, un stand d'informations sur les actions de l'Institut pour la Justice.

De nombreux passants, des élus et leurs collaborateurs ont échangé à ces occasions avec les permanents, pris de la documentation et noué des contacts pour pouvoir travailler ensemble.



L'IPJ invité d'honneur en Argentine

Il existe en Argentine une association similaire en de nombreux points à l'Institut pour la Justice : "*Usina de Justicia*". C'est une association populaire, constituée de citoyens en colère contre l'insécurité et le laxisme de la Justice. Ils sont également très efficaces et ont des relations avec de nombreux politiques pour faire voter des lois. Ils ont fait l'honneur à l'IPJ d'inviter Pierre-Marie Sève pour les 10 ans de l'association.

Au mois de novembre, il s'est envolé vers l'Argentine pour y donner une conférence sur les problèmes de la Justice en France devant les plus grands magistrats du pays. Et Pierre-Marie Sève a aussi rencontré des personnalités politiques de premier plan dont la ministre de la sécurité, équivalent de notre ministre de l'intérieur. Un voyage très instructif qui prouve que les combats de l'IPJ sont aussi reconnus à l'international.

Projection de la photo de Matisse à Paris



Matisse avait 15 ans et la vie devant lui. Comme tant d'autres, il a été victime du laxisme judiciaire, en étant poignardé à mort à Châteauroux par un adolescent déjà connu de la Justice.

L'IPJ a tenu à lui rendre hommage en illuminant le Trocadéro de son visage quelques jours après sa mort au mois de mai.

N'oublions jamais Matisse.



Des conférences de l'IPJ tout au long de l'année

- **Une conférence au Parlement européen**
En avril, Pierre-Marie Sève a été invité par l'eurodéputé Jean-Paul Garraud à donner une conférence au Parlement européen. Le thème : « *Comment l'Union européenne détruit le droit pénal français* ». La conférence a été suivie par une dizaine d'eurodéputés (français, italiens, belges et néerlandais) ainsi que par leurs assistants.
- **Un cycle de conférences pour former la jeunesse**
L'IPJ est intervenu devant plusieurs organisations au cours de l'année, en mettant l'accent sur les événements avec les jeunes et les étudiants afin de les sensibiliser aux thématiques de justice et de sécurité telles que la légitime défense, l'augmentation de la délinquance, l'idéologie des juges ou encore le problème migratoire.
 - Pierre-Marie Sève est intervenu plusieurs fois auprès des jeunes de l'UNI, de la Cocarde Étudiante, des jeunes LR, ou de l'Institut de formation politique. L'Institut pour la Justice s'est d'ailleurs engagé dans la création d'un séminaire « sécurité intérieure » avec l'Institut de Formation Politique et le criminologue Xavier Rauffer, expert de l'IPJ. Une trentaine de jeunes ont déjà été formés.
 - En avril 2024, Jean-Claude Magendie, expert de l'IPJ et ancien haut magistrat, a donné une conférence aux côtés de Pierre-Marie Sève, devant les étudiants de l'Institut de Sciences Politiques de Paris. Le thème de la conférence : « les rapports entre Justice et Politique ».
- **Christophe Eoche-Duval a présenté son livre**
En novembre, l'IPJ a organisé une conférence avec le haut fonctionnaire Christophe Eoche-Duval, expert historique de l'association. Engagé dans le combat commun pour une Justice plus protectrice et plus efficace, il est l'auteur d'un livre passionnant sur le prix de l'insécurité. Plus de 60 personnes étaient présentes pour une conférence débat très intéressante.

- **L'IPJ a lancé des webinaires**

Depuis plusieurs années les adhérents de l'IPJ demandent à mieux comprendre le fonctionnement de la Justice. L'association a décidé de répondre à cette demande en lançant des webinaires sur un format 45 minutes d'exposé et 45 minutes de questions.

Le premier webinaire a eu lieu le 5 juin, à quelques jours des élections européennes. Pierre-Marie Sève a expliqué l'énorme impact de l'Union européenne sur la Justice française. Près de 1000 personnes se sont connectées pour suivre la conférence en ligne.

Le café des experts

Les deux éditions du café des experts (21 mai 2024 et 10 décembre) ont réuni la plupart des experts de l'Institut pour la Justice. Ce rendez-vous permet à des magistrats, avocats et experts de l'IPJ de se rencontrer dans un cadre confidentiel pour partager avec les membres de l'association les sujets qu'il faut aborder.

Le café parlementaire

L'Institut pour la Justice a lancé un cycle de petits-déjeuners, à destination des parlementaires, en partenariat avec 2 associations de juristes Le *Cercle Droit et Liberté*, un cercle de juristes attachés à la défense des libertés publiques et *Transparence Citoyenne*, une association œuvrant à la transparence dans la vie publique.

La première édition de ce café parlementaire s'est tenue le 30 octobre de 8h30 à 9h30 au café Concorde. L'avocat au barreau de Paris, Stéphane Maître, est intervenu pendant une dizaine de minutes à propos du droit des victimes, dans le sillage de l'affaire Philippine.

Le verre de rentrée

L'Institut pour la Justice a organisé un « verre de rentrée » en septembre 2024 dans une brasserie des Grands Boulevards pour réunir ses experts, des journalistes, des hommes politiques et des personnalités du droit et de la Justice. Le but de cette réunion était de délivrer les messages de l'association et convaincre le plus grand nombre d'adhérer à son combat. La présence de personnalités de différents partis politiques tels que LR, UDR, Reconquête, IL, RN montre la capacité de l'IPJ à rassembler et à dialoguer avec tous les élus. Cet événement a marqué les esprits.

Rencontre avec les donateurs

Le 14 mars, l'Institut pour la Justice a invité ses donateurs d'Ile de France les plus fidèles à une rencontre dans une brasserie. Près d'une trentaine de personnes ont assisté à ce moment convivial pendant lequel Pierre-Marie Sève a exposé le constat de l'IPJ sur la situation de la Justice. Il a ensuite donné la parole à Amaury Bucco, journaliste spécialiste des questions de police et de sécurité pour *CNews*.

DANS LES MEDIAS

Depuis sa création, dans la presse écrite, à la radio ou à la télévision, l'IPJ et ses experts réagissent à l'actualité, participent à des débats, des émissions de décryptage pour faire entendre et comprendre leurs points de vue et leurs combats.

En 2024, à de très nombreuses reprises, l'Institut pour la Justice a répondu aux interviews et aux sollicitations du *Figaro*, de *Valeurs actuelles*, de *CNews*, du *JDD*, d'*Europe 1*, de *Sud Radio*, d'*Atlantico*, *Bd Voltaire* etc ...



L'IPJ répond à toutes les sollicitations.

→ Il est à noter en 2024 la présence accrue de l'IPJ sur la chaîne *CNews*. Pierre-Marie Sève a notamment tenu une chronique régulière dans l'émission *Face à l'info* pendant l'été. Il a porté haut et fort le combat de l'IPJ sur des sujets comme les attaques au couteau, la régulation carcérale, les refus d'obtempérer, la légitime défense, les émeutes qui ont eu lieu au Royaume-Uni...

Quelques exemples de passages médiatiques remarquables en 2024

- **Plaidoyer pour la légitime défense : Pierre-Marie Sève réunit des centaines de milliers de téléspectateurs en août**

En mars 2022, un agriculteur a été arrêté par la police pour avoir tiré sur un cambrioleur. Le cambrioleur, originaire des pays de l'Est, est décédé et ses complices n'ont jamais été retrouvés.

Alors qu'il avait tiré pour protéger sa fille de 3 ans, et malgré un casier judiciaire vierge, l'agriculteur a été poursuivi pendant plus de 2 ans par la Justice. Pendant 2 ans, l'Institut pour la Justice s'est mobilisé pour sa libération, une pétition de soutien a reçu plus de 30 000 signatures...

A l'été 2024, la justice a enfin prononcé un non-lieu dans son affaire. Ce fût l'occasion pour l'IPJ de revenir en détail sur cette affaire dans l'émission *Face à l'info* sur *CNews*. Le replay de l'émission a atteint presque un demi-million de vues.

- **Le 17 mai dans « 180 minutes infos »**, Pierre-Marie Sève a rappelé à quel point l'essentiel des problèmes de violence dans le pays ont un lien avec l'immigration.
- **Le 24 avril dans la matinale de CNews** pour parler de l'échec général de la dissuasion en France.
- **Le 29 août, Pierre-Marie Sève était invité de la matinale sur Europe 1** pour répondre à la question « qui sont les personnes qui commettent des refus d'obtempérer ? »
- **L'IPJ à l'honneur dans le hors-série de Valeurs Actuelles**
Avec un numéro spécial sur l'insécurité et l'ensauvagement, Valeurs Actuelles a décidé de creuser en profondeur les causes et les conséquences de la criminalité en France. Aux côtés des

plus grands experts, Pierre-Marie Sève a écrit un long article d'une dizaine de pages pour balayer les 40 ans de descente aux enfers sécuritaire.

Tous les passages médiatiques de l'IPJ sont à retrouver sur le site web de l'association : <https://www.institutpourlajustice.org/medias/>

LES PETITIONS

23 mai 2024 - « Un juge trop sévère »

Plus de 16 000 Français soutiennent le magistrat Tony Skurtys, suspendu par des avocats militants sans motif valable.

Le juge Tony Skurtys est un des rares magistrats qui préfèrent les droits de la population innocente aux droits des délinquants. Il a été déchargé de ses fonctions **sans aucune base légale**. Même *Libération* l'avoue dans un article qui lui est consacré !

Libération a ainsi cité un magistrat anonyme qui, certes applaudi la suspension, mais concède que « *cela se fait normalement au terme d'une procédure disciplinaire qui permet de constater des manquements déontologiques* ».

20 septembre 2024 – Non à l'indemnisation des squatteurs !

L'histoire d'Alexandre, dont la copropriété est poursuivie parce qu'un squatteur s'est blessé au bord de la piscine, a soulevé l'indignation de plus de 10 000 signataires.

« L'arrêt de la Cour de cassation est très clair : « L'occupation sans droit ni titre d'un bien immobilier par la victime ne peut constituer une faute de nature à exonérer le propriétaire du bâtiment au titre de sa responsabilité, lorsqu'il est établi que l'accident subi par cette dernière résulte du défaut d'entretien de l'immeuble ».

Alexandra n'en démord pas, il y avait bien une affichette placardée au bord de la piscine donnant les profondeurs du bassin et tout était, selon elle, en bon état.

Mais aujourd'hui, la parole d'un squatteur a autant de poids que celle de ses victimes et ce sera aux copropriétaires de prouver que leur piscine était correctement entretenue. Ils risquent de devoir lui verser des dommages et intérêts ! La justice française est donc prête à subventionner le squat et même à l'encourager !

Cette affaire est grave, le message envoyé aux squatteurs est désastreux : ils savent déjà qu'ils n'ont en général rien à craindre et maintenant en plus, ils sauront qu'en cas d'accident dans le domicile squatté ils pourront se retourner contre les propriétaires. »

Octobre 2024 – Pour l'expulsion sans condition de tous les OQTF

Au lendemain de la mort de Philippine, près de 44 000 Français ont signé la pétition exigeant l'expulsion sans condition de tous les OQTF.

Philippine était une jeune fille "timide, brillante" et "très gentille" selon ses camarades de l'Université Paris Dauphine. Engagée chez les scouts depuis son enfance, elle était issue d'une famille nombreuse

(6 enfants) et décrite comme une grande lectrice. Philippine était promise à d'excellentes études et à un avenir tout simplement heureux.

Ce vendredi 20 septembre commençait comme un jour ordinaire. Philippine a été vue prendre son déjeuner au sein de l'Université. Elle n'avait que quelques mètres à parcourir pour prendre le RER C et se rendre chez elle.

Dès le lendemain de sa disparition, la famille de Philippine lance une grande battue dans le Bois de Boulogne. Mais rapidement, c'est l'effroi : le corps de Philippine est retrouvé là, sans vie. A moitié enseveli sous la terre... Il comporte des traces de blessures et de sévices, selon *Le Figaro*...

Un festival de dysfonctionnements :

Grâce à des analyses ADN, la police parvient très rapidement sur la trace de l'assassin de Philippine. Son profil est absolument accablant pour l'État... En effet, le suspect s'appelle Taha Oualidat. C'est un Marocain de 22 ans. Déjà connu de la Justice, il a été condamné pour viol en 2019 mais a été libéré en 2024. Sous OQTF, le Maroc a tardé à accepter de le reprendre. Juste assez pour qu'un juge le libère avec quelques jours d'avance. Taha Oualidat a donc pu profiter de cette libération pour disparaître dans la nature et assassiner Philippine.

Avant elle, ce sont Lola, Claire, Berthe, Claudia... qui ont été victimes d'individus aux profils similaires.

Novembre 2024 - 80 000 Français pour l'expulsion des délinquants étrangers



Les dirigeants de l'IPJ ont déposé solennellement cette pétition au ministère de l'Intérieur. En novembre, une délégation de membres de l'Institut pour la Justice a rencontré le directeur de cabinet de Nicolas Daragon, ministre de la sécurité du quotidien. Ils lui ont remis une des pétitions les plus populaires de l'IPJ : l'expulsion des délinquants étrangers !

Décembre 2024 – Censure : Non à un autre ministre de la Justice laxiste 17 940 Français signent la pétition.

Lors de la composition du gouvernement en décembre, l'IPJ a mobilisé les Français pour exiger un ministre de la Justice réaliste et soucieux des attentes des Français.

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

En 2024, l'Institut pour la Justice, fidèle à son travail de publications et de recherche, a publié, outre la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal, plusieurs études et entretiens de grande qualité.

Ces travaux d'experts ont vocation à être lus et consultés par tous les acteurs publics et les décideurs. Toutes ces études ou entretiens, près d'une centaine depuis l'origine de l'Institut pour la Justice, recouvrent des sujets très variés, qui sont souvent tabous au sein des milieux politiques et judiciaires.

Ce travail de publication est indispensable pour alimenter la réflexion de l'association, pour la faire connaître auprès de la communauté des juristes et des universitaires et pour apporter aux élus des solutions pragmatiques et sérieuses pour palier tous les problèmes identifiés.

Les études et analyses publiées en 2024

- **La santé en prison : L'injustice au détriment du grand public.**

Cette étude parue en novembre 2024 a eu un fort retentissement médiatique. Elle a fait l'objet d'un article détaillé dans le JDD et Pierre-Marie Sève a présenté ses conclusions dans l'émission *Face à l'info* sur CNews.

Face à la désertification médicale et à la crise de l'hôpital public, beaucoup d'interrogations apparaissent sur le système de santé au niveau national et l'efficacité des efforts poursuivis par les pouvoirs publics en la matière.

Aujourd'hui, beaucoup de Français ordinaires sont mal soignés. Le milieu rural est tout particulièrement touché, comme en témoigne la baisse progressive du nombre de professionnels de santé dans certaines zones.



Pour autant, nombre d'associations concentrent leur attention sur l'accès aux soins des personnes détenues. Selon un discours aujourd'hui dominant, l'accès aux soins censé être garanti par la loi à ces personnes ne serait pas assuré en prison ; l'État devrait en porter la responsabilité.

La santé des personnes détenues est un sujet peu documenté, particulièrement par l'Administration, qui n'a pas mené d'enquête globale récente sur le sujet. Comme le mentionne le rapport de l'OIP de 2022 sur la question, les données existantes à l'échelle nationale sont issues de quatre enquêtes, toutes relativement datées.

A travers cette étude, l'objectif de l'Institut pour la Justice n'est pas de jeter l'opprobre sur un système de soin en prison, mais de faire le point sur la réalité des soins en détention, mais aussi sur les efforts publics et associatifs d'amélioration des soins en détention, et leurs dérives...

Trois constats marquants ressortent de cette étude :

- la prise en charge des frais de santé des personnes écrouées est particulièrement favorable par rapport au public ordinaire (prise en charge du ticket modérateur notamment) ;

- le paradoxe d'une affiliation automatique à la sécurité sociale des personnes étrangères en situation irrégulière écrouées ;
- le constat général, malgré naturellement des nuances, d'un meilleur accès aux soins en établissement pénitentiaire que dans la population générale, écart particulièrement important avec les zones rurales dans lesquelles sont situés ces établissements pénitentiaires.

- **JO 2024 : Qui gagnera le sprint contre l'insécurité ?**

Une étude très intéressante qui présente le contexte sécuritaire de la France et de Paris à l'heure d'accueillir les jeux Olympiques.

- **Émeutes de 2023 : Quand les villes moyennes basculent**

Voici les conclusions de cette étude parue en mars 2024 :

- Moins d'émeutes dans les « territoires perdus de la République », plus dans les villes tranquilles : paradoxalement, c'est mauvais signe pour les endroits calmes (qui précédemment ne l'étaient pas) car cela pointe vers une emprise plus forte de l'économie criminelle ;
- Ce nouveau dynamisme spatial des violences urbaines est largement le fait de la loi SRU, méconnue du grand public, mais qui a modifié en profondeur la géographie de la France ;
- La gauche est apparue très divisée sur la question et le rôle de la France Insoumise, friande de vocables guerriers, a marqué un tournant dans la stratégie électorale, au risque de dépasser les limites, notamment aux yeux de la gauche socialiste, sans oublier le rôle parfois tardif mais « actif » des collectifs antifas.

- **Occident et décivilisation : quelles évolutions pour la justice pénale ?** Cette tribune a été rédigée par Philippe Fabry, avocat et docteur en histoire du droit.

Cet article met en rapport les données de l'histoire démographique, l'histoire des civilisations et les projections démographiques pour démontrer que le monde est à la veille d'une phase de dépopulation caractéristique de la fin d'une phase millénaire de civilisation, définie comme un processus continu d'urbanisation et d'intégration politique dans de grands ensembles unifiés. Il met en évidence une corrélation entre les phases antérieures de civilisation et l'évolution de la justice et des systèmes juridiques, en particulier liés à l'homogénéité ethnoculturelle de la société.

Il constate également que l'immigration de masse est la première conséquence de la dépopulation dans le monde développé, y entraînant un retour d'un degré d'hétérogénéité culturelle correspondant à l'état de sociétés dans lesquelles la justice et les systèmes de droit sont plus brutaux qu'au stade de civilisation du monde développé. L'expérience historique montre que ce retour de l'hétérogénéité doit conduire à une forme de ségrégation juridique dont on observe déjà les premières manifestations au sein du monde développé occidental. Ces effets semblent par conséquent être constitutifs de notre avenir judiciaire.

Deux nouveaux numéros de la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal

Fidèle à sa vocation interdisciplinaire, la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal réunit à chaque nouveau numéro des contributions variées émanant de théoriciens et de praticiens du droit pénal et de la criminologie.

En avril et octobre, les vingtième et vingt-et-unième numéros de la Revue ont été publiés recouvrant de sujets de droit, de criminologie, de sécurité et d'actualités.

Ainsi, voici les contributions de la publication d'avril :

- Le Coup d'État de droit permanent, le triste exemple de la loi du 26 janvier 2024 dite loi immigration, amateurisme ou cynismes ? par Francis Casorla
- Les outils d'évaluation du comportement criminel : entre automatisations du risque et routine, par Philippe Bensimon
- Evidence-Based Policing : la police à l'épreuve de la science par Éric Meynard
- Émeutes de 2023 : quand les villes moyennes basculent – Rédaction de l'Institut pour la Justice
- L'alliance entre neurosciences et tribunaux. Mission impossible ? par Carole Sénéchal

Et celles de la publication d'octobre :

- Pseudosciences à la cour par Serge Larivée et Carole Sénéchal
- Restaurer la sécurité dans une zone où les crimes prolifèrent : Les enseignements du « Boston Miracle » par Maurice Cusson
- Justice, loi, et psychiatrie : la question de la dangerosité par Maurice Berger
- Le plaisir lié au comportement criminel par Philippe Bensimon
- La formation initiale continue des policiers : Quelques leçons d'outre-Atlantique par Éric Meynard

Cette revue universitaire donne la parole à des experts sérieux et reconnus et permet notamment à l'IPJ de donner accès à des milliers d'étudiants en droit à des analyses et des articles de qualité. L'association envoie ce fascicule aux universités, aux professeurs, aux bibliothèques (en plus de la sphère politique et institutionnelle) ... Les magistrats, avocats et juristes de demain ont l'opportunité d'accéder à un savoir qui sort de la doxa. À chaque nouvelle parution, l'équipe de l'Institut pour la Justice envoie à tous les publics concernés un exemplaire.

AVEC LES VICTIMES

Si l'association n'est pas une association d'aide aux victimes et ne fait pas d'assistance juridique, elle est néanmoins une association de soutien qui offre à toutes les victimes qui la contactent une oreille bienveillante et compassionnelle. Le collectif de victimes garde des liens étroits avec les membres de l'association. L'association veille à toujours poursuivre ce travail précieux et utile de veille téléphonique et de soutien à toutes les personnes qui appellent l'IPJ, et qui ont surtout besoin de sortir de la solitude dans laquelle elles sont plongées.

Par exemple, à l'été 2024, l'association s'est rapprochée de Claudia, une jeune femme victime d'un viol très violent dans un parking alors qu'elle rentrait d'un dîner avec une amie.

Depuis son agression, l'équipe de l'IPJ est régulièrement en contact avec elle pour prendre de ses nouvelles et s'assurer qu'elle n'est pas seule. Les conséquences pour les victimes d'agressions sexuelles sont souvent nombreuses et dévastatrices. Problèmes de santé, maladies somatiques, dépression, incapacité de retourner au travail...

L'histoire de Claudia est édifiante, elle n'aurait jamais dû croiser la route de son bourreau. Parce que cet homme est clandestin, déjà connu de la police et de la Justice. Il a multiplié les condamnations ces dernières années et brisé les vies de d'autres victimes avant Claudia. Son pedigree fait froid dans le dos. Et pourtant, il était libre d'aller et venir quand il a croisé Claudia.

Au printemps 2024, l'IPJ a rencontré Marius Larrivé dont la grand-mère a été retrouvée tabassée et dénudée chez elle, dans un petit appartement dans le 13^e arrondissement de Paris en juin 2021. Elle est morte le lendemain de cette agression ultra violente commise par un Pakistanais de 25 ans, sous le coup d'une OQTF et déjà condamné par la justice française.

En juin 2024, le procès tant redouté par la famille de Berthe a eu lieu. Son agresseur a été condamné à 22 ans de réclusion criminelle. Pour autant, Marius « *en veut à l'État français* » et lui reproche sa négligence. Il n'exclut pas, un jour, de vouloir se mobiliser auprès de l'IPJ pour faire évoluer la loi et a, par l'intermédiaire de l'association, témoigné à plusieurs reprises publiquement.

→ L'IPJ soutient des initiatives comme celle de Christian Stawoski, Président de l'association Delphine Cendrine, dont la fille a été assassinée par un homme reconnu irresponsable pénalement. Devenu expert malgré lui du sujet de l'irresponsabilité et véritable force de proposition en la matière, l'IPJ soutient son travail auprès des élus et la publication de son livre.

RÉSEAUX SOCIAUX ET RAYONNEMENT SUR INTERNET

Les réseaux sociaux

L'IPJ crée du contenu et poste activement sur toutes les plateformes de réseaux sociaux.

L'IPJ est très présent sur Facebook et draine un public fidèle à ses publications. Fin 2024, la page de l'association comptait près de 83 000 « followers », un chiffre équivalent à l'année précédente.

L'association fait régulièrement le « buzz » auprès de sa communauté avec des informations sur les dysfonctionnements de la Justice qu'elle trouve notamment dans la presse quotidienne régionale.

L'IPJ est également présent sur X où, continuant de croître, il est désormais suivi par plus de 29 000 personnes (contre 23 600 fin 2023). Cet instrument de communication permet de joindre un public de personnalités politiques, journalistes et chroniqueurs judiciaires. Cela permet d'obtenir des informations très rapidement et de les répercuter à tous ses sympathisants. Ce média permet aussi de s'adresser directement à des décideurs ayant une large audience.

L'IPJ a poursuivi son développement sur Instagram, LinkedIn, Telegram et Tiktok. Le compte Tiktok de l'association compte 12 500 « followers » fin 2024.

Sur Instagram l'association était suivie par 16 700 personnes fin 2024.

La chaîne Youtube de l'IPJ

La chaîne Youtube de l'Institut pour la Justice a été alimentée en 2024 avec la publication de nombreux shorts, un format de vidéos largement plébiscitées. 18 500 personnes sont abonnées à la page Youtube de l'IPJ fin 2024.

Les courriels de l'IPJ

L'IPJ, par la plume d'Axelle Theillier, sa Présidente, ou de Pierre-Marie Sève, son délégué général, a envoyé à ses sympathisants 79 emails d'informations sur l'actualité et les actions de l'IPJ. Ces emails envoyés sont très importants, car ils permettent à l'association de garder un contact direct avec ses sympathisants et ses donateurs et leur demander de soutenir l'association par des dons en ligne.

Ces emails ont généré, en 2024, plus de 9 000 réponses de la part de ses sympathisants. L'association met un point d'honneur à répondre aux messages reçus pour maintenir le lien avec ses membres.

Les courriers de l'IPJ

En 2024, Axelle Theillier, Présidente de l'IPJ, a envoyé des courriers par La Poste à tous les membres de l'IPJ. Ces courriers, qui sont très souvent accompagnés d'une demande de soutien, permettent surtout de donner des informations sur l'actualité judiciaire et sur les actions de l'association à toutes les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui n'utilisent pas d'ordinateur.

L'IPJ a notamment envoyé trois bulletins d'information « *Droit et liberté* » en mars, juin et octobre, qui font le point sur tous les chantiers de l'association. Ce bulletin permet aussi de donner la parole aux donateurs, qui ont très souvent leur mot à dire sur les actions menées.

LES PERSPECTIVES EN 2025

L'association va poursuivre son activité de publication en 2025 en s'appuyant sur l'expertise de juristes et va continuer d'éditer la Revue Française de Criminologie et de Droit Pénal ainsi que des études et des analyses régulièrement.

Des projets ambitieux et enthousiasmants seront lancés, la production d'un documentaire, des happenings retentissants, l'intensification de son activité sur les réseaux sociaux...

Bien sûr, les chantiers au long cours seront poursuivis :

- Continuer le travail concernant la plainte contre l'État déposée par l'association.
- Rencontrer des victimes qui veulent s'engager pour permettre des changements substantiels.
- Renforcer la visibilité dans les médias pour faire connaître son travail.

En conclusion en 2025, l'Institut pour la Justice va poursuivre le travail de fond et de recherche que l'association mène depuis sa création, conjugué à un travail de terrain et d'action pour faire connaître au plus grand nombre les dysfonctionnements qu'elle combat et convaincre les élus de la nécessité des changements qu'il faut y apporter.

